

LE PRÉSIDENT



L'an deux mille dix sept, le 16 novembre, à 18 heures 00, le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS 45 000 ORLEANS. .

Sous la Présidence de Mme Marie-Agnès LINGUET jusqu'à 18 h 25 puis sous la Présidence de M. Olivier CARRE,

Date de la convocation du Conseil métropolitain : 09/11/2017

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER, M. Jean-Michel BERNIER

BOU : Mme Michèle BLANLUET

CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES (jusqu'à 21 h 00 puis pouvoir à M.RABILLARD), Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU (jusqu'à 19 h 40),

M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE (jusqu'à 19 h 40), Mme Carole CANETTE

INGRE : M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS (jusqu'à 20 h 45)

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Philippe BELOUET, Mme Guylaine MARAVAL (jusqu'à 19 h 55 puis pouvoir à M.BELOUET), M. Jean-Michel PELLE, M. Horace SONCY (à partir de 19 h 10)

ORLEANS : M. Olivier CARRE (à partir de 18 h 25), M. Serge GROUARD (jusqu'à 20 h 45 puis pouvoir à M.LEMAIGNEN), Mme Béatrice ODUNLAMI (à partir de 19 h 00), M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (jusqu'à 18 h 45 puis pouvoir à M.BARBIER), Mme Martine ARSAC, M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT, Mme Florence CARRE, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET (à partir de 19 h 00), Mme Béatrice BARRUEL, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER (à partir de 18 h 25), M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (de 18 h 25 à 20 h 05), M. Michel BRARD (jusqu'à 20 h 30), M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD (jusqu'à 20 h 45), Mme Jeanne GENET (à partir de 18 h 20)

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à Mme SOREAU), Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 19 h 55 puis pouvoir à M.MARTINET), M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT (à partir de 19 h 40), Mme Nelly DASSIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Bruno MALINVERNO, M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (jusqu'à 20 h 55 puis pouvoir à Mme DESNOUES), Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 20 h 40), Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN (jusqu'à 19 h 50 puis pouvoir à Mme MORIO), Mme Chantal MORIO

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS

SEMOY : M. Laurent BAUDE (jusqu'à 21 h 00 puis pouvoir à Mme LIPIRA), Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS (jusqu'à 20 h 45)

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT donne pouvoir à Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à M. Jean-Michel PELLE

Mme Cécile ADELLE donne pouvoir à Mme Guylaine MARAVAL (jusqu'à 19 h 55)

ORLEANS : M. François LAGARDE donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES, Mme Martine HOSRI donne pouvoir à Mme Florence CARRE, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à M. François FOUSSIER, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME, Mme Chantal DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Martine ARSAC, Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Brigitte JALLET donne pouvoir à Mme Colette MARTIN-CHABBERT

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Pascal LAVAL donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

SARAN : M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD jusqu'à 20 h 45

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Anthony DOMINGUES

ORLEANS : Mme Hayette ET TOUMI, M. Jean-Philippe GRAND, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 00 - Vie institutionnelle - Installation d'une nouvelle conseillère métropolitaine (SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN) par suite d'une démission

Le conseil métropolitain a pris acte de la démission de Madame Valérie FRANÇOIS de son mandat d'adjointe et de conseillère municipale de la commune de SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN mettant en conséquence fin à son mandat de conseillère métropolitaine et a constaté son remplacement par Madame Nelly DASSIS qui est ainsi déclarée installée dans ses fonctions de conseillère métropolitaine.

VI 01 - Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 11 juillet 2017.

le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 11 juillet 2017.

VI 02 - Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 26 octobre 2017 sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 26 octobre 2017 en vertu de la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VI 03 - Vie institutionnelle - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales

VI 04 - Vie institutionnelle – Mise en œuvre du projet métropolitain 2017-2030 – Statuts de la métropole – Transfert de nouvelles compétences facultatives – Approbation – Demande de modification – Saisine des communes membres et du préfet.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le transfert des compétences facultatives suivantes, ainsi que la modification des statuts correspondante :

- missions complémentaires à la compétence GEMAPI, au sens des I et I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- création et gestion d'une fourrière animale ;
- aménagement et gestion du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret ;
- Ecole supérieure d'art et de design (ESAD) d'Orléans ;

- a délégué Monsieur le Président pour solliciter les maires des communes membres, afin qu'ils invitent leur conseil municipal à se prononcer sur ce point, ce dans les meilleurs délais afin que le transfert puisse être effectif au 1^{er} janvier 2018,

- a délégué Monsieur le Président pour solliciter le préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, afin qu'il prenne un arrêté portant modification des statuts de la métropole « Orléans Métropole » concernant la liste des compétences facultatives exercées.

DEVELOPPEMENT DURABLE

DD 01 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Organisation des compétences liées au grand cycle de l'eau – Définition de l'exercice des compétences par Orléans Métropole.

Le conseil métropolitain a approuvé l'organisation et les modalités d'exercice des compétences GEMAPI et grand cycle de l'eau.

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 05 - Vie institutionnelle - Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise - Modification de la représentation de la métropole.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau représentant de la métropole au sein de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise,

- a désigné Madame Michèle BLANLUET en remplacement de Madame Nicole WOJCIK en qualité de représentante de la métropole à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise.

VI 06 - Vie Institutionnelle - Organismes extérieurs – Modifications de la représentation de la métropole.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des nouveaux représentants de la métropole au sein de divers organismes extérieurs,
- a désigné Madame Michèle BLANLUET en remplacement de Madame Nicole WOJCIK au sein du Conseil de Perfectionnement du Centre de Formation d'Apprentis et de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) Cœur de France,
- a confirmé à l'association des Maires du Loiret la désignation de Monsieur Eric ARCHENault en qualité de titulaire pour siéger à la commission départementale consultative des gens du voyage, et a désigné en qualité de suppléante Madame Niamé DIABIRA,
- a confirmé la désignation de Madame Cécile ADELLE en qualité de titulaire et de Monsieur David THIBERGE en qualité de suppléant pour participer à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité dans le collège des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics.

VI 07 - Vie institutionnelle - Modifications de la composition de commissions thématiques.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres de commissions,
- a désigné les nouveaux membres de commissions ainsi qu'exposé ci-dessous :

Commissions	Titulaires	Suppléants
Territoires et Proximité	.Jean-Michel PELLÉ remplace Hugues SAURY(Olivet) .François ESTEBAN* (Bou) sans changement	.Grégory ADAM *remplace Nicole WOJCIK* (Bou)
Aménagement du territoire	. Michèle BLANLUET remplace Jean-Michel GARIBAL* (Bou)	Guy COURSIMAULT* remplace Michèle BLANLUET(Bou)
Developpement durable	Jacqueline BASTIDE* remplace Pierrick LEGROUX* (Bou)	Pierrick LEGROUX* remplace François ESTEBAN* (Bou)
Attractivité et Economie	. Jean-Michel GARIBAL* (Bou) sans changement	Nicole WOJCIK*(Bou) sans changement
Ressources	.Nicole WOJCIK*(Bou) sans changement	. Michèle BLANLUET(Bou) sans changement

*non conseiller métropolitain

- a modifié en ce sens la délibération n° 6185 du conseil du 5 janvier 2017 modifiée relative à la composition des commissions thématiques d'Orléans Métropole.

VI 08 - Vie institutionnelle - Délégation de service public pour l'exploitation des services de la mobilité - Commission d'ouverture des plis - Démission d'un membre suppléant.

Le conseil métropolitain :

- a pris acte de la modification de la composition de la commission d'ouverture des plis de la délégation de service public des services de la mobilité, par suite de la démission de Mme Nicole WOJCIK de son mandat de conseillère métropolitaine, celle-ci se trouvant désormais composée des 5 membres élus titulaires et 4 membres élus suppléants ci-après nommés :

titulaires

- David THIBERGE
- Michel MARTIN
- Nicolas BONNEAU
- Béatrice BARRUEL
- Christian THOMAS

suppléants

- Jean-Luc POISSON
- Laurent BAUDE
- François LAGARDE
- Muriel CHERADAME

VI 09 - Vie institutionnelle - Contrôle de légalité - Télétransmission des actes - Approbation d'une nouvelle convention à passer avec l'Etat.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la nouvelle convention actualisée relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à passer avec l'Etat et portant notamment changement d'opérateur de télétransmission,
- a autorisé Monsieur le président ou son représentant à signer ladite convention et à accomplir toutes formalités nécessaires.

RESSOURCES

RESS 01 - Finances - Orientations budgétaires 2018 - Débat.

Le conseil Métropolitain :

- a débattu, au vu du rapport, des orientations budgétaires pour l'exercice 2018 qui seront traduites dans le budget,
- a pris acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2018,
- a pris acte que le projet de budget 2018 sera communiqué aux membres du conseil de la métropole avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant la réunion du conseil consacrée à l'examen dudit budget qui se tiendra dans un délai de dix semaines à compter de ce jour et dans les conditions fixées par le règlement intérieur

RESS 02 - Finances - Création du budget annexe « Parc Floral » - Approbation.

Le conseil métropolitain a décidé de la création à compter du 1^{er} janvier 2018 du budget annexe de type M57 intitulé « Parc Floral » et a fixé le seuil de rattachement des dépenses et recettes de fonctionnement à 1500 € HT.

RESS 03 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 3 logements situés à Marigny-les-Usages - Garantie d'un emprunt de 381 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 190 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 381 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

RESS 04 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 10 logements situés à Saran - Garantie d'un emprunt de 1 499 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 749 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 499 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

RESS 05 - Finances - Transports et déplacements - Commune d'Orléans - Tarification spéciale fêtes de fin d'année pour les parcs de stationnement gérés par Orléans Gestion - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la mise en place d'une tarification spéciale fêtes de fin d'année, dans les parcs de stationnement de la ville d'Orléans gérés par Orléans Gestion, de manière dérogatoire aux tarifs votés par le Conseil Municipal d'Orléans le 18 janvier 2016, afin de faciliter et d'encourager l'accès en centre-ville d'Orléans,

- a décidé que ces tarifs seront applicables les samedi 9, dimanche 10, samedi 16, dimanche 17, samedi 23 et dimanche 24 décembre 2017 inclus et se substitueront aux tarifs existants durant cette période ;

RESS 06 - Systèmes d'information - Transfert de licences à titre gratuit par les communes de Fleury-les-Aubrais, d'Ingré, d'Olivet, d'Orléans, d'Ormes, de Saint-Cyr-en-Val, de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin au profit d'Orléans Métropole - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le transfert de licences informatiques, au profit d'Orléans Métropole, à titre gratuit et a constaté les écritures comptables d'inventaire.

RESS 07 - Systèmes d'information – Mutualisation des systèmes d'information – Modification du règlement cadre de mise à disposition de logiciels - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le règlement-cadre de mise à disposition de logiciels selon le dispositif des biens partagés et a abrogé la délibération n° 6148 du conseil de communauté en date du 15 décembre 2016 approuvant le précédent règlement-cadre de mise à disposition de logiciels.

RESS 08 - Systèmes d'information - Construction d'un réseau informatique communautaire - Raccordement de la mairie de Saint-Jean-le-Blanc par fibre optique - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc, ayant pour objet le financement des travaux de raccordement de la mairie au réseau communautaire par fibre optique, pour un montant de 7 330.56 € H.T. et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESS 09 - Ressources humaines - Mise à disposition individuelle d'un agent auprès de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans (ESAD) - Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans (ESAD), ayant pour objet de mettre à disposition Mme Patricia PUJOL à hauteur de 90% de son temps de travail et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

RESS 10 - Ressources humaines – Planification et aménagement – Mise à disposition individuelle d'un agent auprès de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise – Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec l'Agence d'Urbanisme d'Orléans Métropole ayant pour objet de mettre à disposition Madame Géraldine DUVALLET, à hauteur de 40% de son temps de travail, avec effet du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

AE 01 - Emploi – Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association d'insertion et d'accompagnement au retour à l'emploi AESCO - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'attribution d'une subvention à l'association AESCO pour un montant de 9 600 €,
- a approuvé la convention de soutien correspondante à passer avec l'association AESCO et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

AE 02 - Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets « Pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » - Approbation d'une convention type - Attribution d'aides sous forme de fonds de concours aux communes lauréates.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention type à passer avec les lauréats de l'appel à projets communaux « Pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine des communes membres d'Orléans Métropole » ayant pour objet de soutenir les initiatives communales pour le développement agricole et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions.

AE 03 - Agriculture urbaine et périurbaine – Approbation d'une convention de soutien à l'Association Terr'O - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de soutien à passer avec l'association Terr'O ayant pour objet de soutenir le fonctionnement de l'association et l'accompagnement des couvés pour une durée de 2 ans ;
- a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € par an pendant deux ans ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

AE 04 - Développement commercial – Ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2018 – Avis.

Le conseil métropolitain a émis un avis favorable aux demandes des communes d'Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-les-Aubrais, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-Le-Blanc, Olivet et Chécy pour les ouvertures dominicales pour l'année 2018 selon leurs demandes respectives et a délégué Monsieur le Président pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

AE 05 - Aménagement économique – Gestion et animation des pépinières d'entreprises – Marché public de service passé avec l'association Orléans pépinières – Rapport d'activité 2016 – Information.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité pour l'exercice 2016 produit par l'association Orléans pépinières dans le cadre du marché public de service pour la gestion et l'animation des pépinières d'entreprises.

AE 06 - Tourisme - Modalités d'encaissement et de reversement de la taxe de séjour à la métropole - Approbation d'une convention à passer avec les communes gestionnaires d'hébergement.

Le conseil de métropolitain a approuvé la convention d'encaissement de la taxe de séjour et de reversement à Orléans Métropole à passer avec les communes gestionnaires d'hébergement et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

AE 07 - Economie numérique – Orthophotoplan haute résolution couvrant le territoire métropolitain - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec Enedis.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat à passer avec Enedis pour la cession d'un orthophotoplan haute résolution (pixel 5 cm) moyennant le versement d'une somme de 47 361 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 01 - Aménagement du territoire – Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés – Quartier des Carmes à Orléans – Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU) - Opération de restauration immobilière (ORI) – Approbation du lancement d'une procédure de consultation en vue de la désignation d'un aménageur.

Le conseil métropolitain a engagé la procédure de désignation d'un concessionnaire pour la mise en œuvre de l'OPAH-RU, après consultation, en application des articles L. 300-4 et R. 300-5 et suivants du code de l'urbanisme et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à mener les discussions avec les candidats et accomplir toutes les formalités et procédures nécessaires.

AT 02 - Habitat-Logement – Développement du logement social dans le parc privé – Dispositif Louez zen – Convention de partenariat pluriannuelle passée avec l'association SoliHa AIS – Approbation d'un avenant n° 1 - Attribution d'une subvention pour l'année 2017.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention de partenariat pluriannuelle passée avec SoliHa AIS du Loiret ayant pour objet de soutenir la mise en œuvre du dispositif « Louez zen » sur l'agglomération,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant,
- a approuvé le versement d'une subvention de 25 000 € à SoliHa AIS du Loiret au titre de l'année 2017,

AT 03 - Politique de la ville – Adhésion au centre de ressources Villes au Carré.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'adhésion d'Orléans Métropole à Villes au carré à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- a décidé par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de la métropole à l'association Villes au Carré ;
- a désigné pour la durée du mandat, M. Philippe LELOUP pour représenter Orléans Métropole au conseil d'administration et aux assemblées générales de Villes au carré.

AT 04 - Transports et déplacements - Schéma directeur - Agenda d'accessibilité programmée du service de transport - Point de situation à l'issue de la 1^{ère} année - Information.

Le conseil métropolitain a pris acte du point de situation à l'issue de la 1^{ère} année du schéma directeur – agenda d'accessibilité programmée (SD'AP) du réseau de transport urbain.

DEVELOPPEMENT DURABLE

DD 02 - Développement durable – Plan climat – Convention de partenariat passée avec l'ADIL du Loiret Espace Info Energie - Participation financière au titre de l'année 2017 – Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil métropolitain a approuvé les termes de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat passée avec l'ADIL, ayant pour objet de fixer la participation financière d'Orléans Métropole pour un montant de 10 500 € au titre de l'année 2017, afin de poursuivre les actions réalisées par l'ADIL, pour la sensibilisation

et l'information du public sur les actions du plan climat et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant pour signer ledit avenant.

DD 03 - Assainissement - Commune d'Ormes - Chemin de l'Allée - Dévoiement d'une canalisation d'eaux usées - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune - Dossier de clôture et arrêté des comptes - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le dossier de clôture de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune de Ormes, relative à l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Chemin de l'Allée et a approuvé l'arrêté des comptes de l'opération à hauteur de 167 007,40 € TTC.

DD 04 - Assainissement - Commune d'Ormes – Chemin des Carrières et rue Jean-Antoine de Baïf – Dévoiement d'une canalisation d'eaux usées - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique comprenant une clause d'offre de concours passée avec la commune - Dossier de clôture et arrêté des comptes - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le dossier de clôture de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique comprenant une clause d'offre de concours passée avec la commune d'Ormes, relative au dévoiement d'une canalisation d'eaux usées chemin des Carrières et rue Jean-Antoine de Baïf et a approuvé l'arrêté des comptes de l'opération à hauteur de 196 392,11 € TTC.

DD 05 - Assainissement – Transport et traitement des effluents d'une commune extérieure – Convention de raccordement du réseau d'assainissement de la commune Chaingy - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention ayant pour objet de définir la nature de la prestation de traitement des effluents amenés par la commune de Chaingy aux ouvrages d'assainissement métropolitains, ainsi que les modalités techniques et financières et les droits et obligations de chacun des contractants et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention au nom d'Orléans Métropole.

A Orléans, le **23 NOV. 2017**

Le Président d'Orléans Métropole

Olivier CARRE



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.